

Commune : ÉLÉTOT

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
06/02/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 12 février

DATE D'AFFICHAGE
06/02/2024

Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 14
PRESENTS 10
PROCURATIONS 1
VOTANTS 11

Sous la présidence de Madame Séverine HÉBERT
Etaient présents : Mme HEBERT - Mme FLAMENT
Mme LECOINTRE - M. ZABIJAK - M. LEPIILLIER
Mme LESUEUR - Mme CONVENTZ-BREYNE
M. NEVEU - Mme DENEUVE - M. GOBBE

PROCURATION : M. VERNIZEAU à Mme CONVENTZ-BREYNE

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. VERNIZEAU - M. DENOYERS
M. DEHAIS - Mme LEMARCHAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FLAMENT

SEANCE OUVERTE A 18H30

N° 2024 – I – EXTENSION DU COMMERCE : DEVIS COUVERTURE.

Madame le Maire propose la couverture de l'extension du commerce « LE P'TIT ELETOT ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

- De choisir le devis de l'Entreprise FAUVEL Alexandre
- Au prix de 11 735,40 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

N° 2024 – I – II – LOTISSEMENT : DEVIS MISSION ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE.

Madame le Maire propose le devis pour la maîtrise d'ouvrage pour la création du lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

- De choisir le devis de l'Entreprise DCI Environnement.
- Au prix de 32 760,00 € TTC .
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

N° 2024 – 1 - III – AUTORISATION : PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – AFFICHAGE PUBLICITAIRE.

PRINCIPE D'ADHÉSION A LA CONVENTION DE L'AGGLOMÉRATION DE FÉCAMP RELATIVE AUX INTERVENTIONS DU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a programmé la décentralisation de la police de la publicité à compter du 1^{er} janvier 2024. Ce sont les Maires qui deviennent compétent au 1^{er} janvier en matière de publicités, enseignes et pré-enseignes tant pour la partie instruction des demandes d'autorisation que pour le contrôle des dispositifs non conformes.

Pour pallier à la décentralisation, le conseil communautaire, lors de sa séance du 14 décembre 2023, a décidé de proposer aux communes d'adhérer au service mutualisé d'instruction déjà mis en place pour les dossiers d'urbanisme.

Ce service est proposé à chacune des 33 communes de l'Agglo sans contrepartie financière ; Il convient toutefois d'encadrer le fonctionnement du service par une convention co-signée par le Maire et le Président de l'Agglo, dont le projet est joint.

Madame le Maire soumet au conseil municipal le principe d'adhésion au service par la signature de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention proposée par l'Agglo de Fécamp.

N° 2024 – 1 - IV – RÉSERVE INCENDIE RUE DE SAINTE HÉLÈNE.

Madame le Maire propose des devis pour l'installation d'une réserve incendie Rue de Sainte Hélène.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

- De choisir l'Entreprise SARL DELAHAIS FRERES
- Au prix de 29 443,80 € HT soit 35 332,56 € TTC
- Autorise Madame le Maire à faire les demandes de subventions au Département et à la Préfecture de Seine Maritime.
- S'engage à inscrire la dépense au budget de la Commune
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

N° 2024 – 1 - V – FENÊTRES DE L'ÉCOLE.

Madame le Maire propose des devis pour le remplacement des fenêtres de l'appartement de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

- De choisir le devis de l'Entreprise Stéphane PASQUIER
- Au prix de 7 669,70 € HT
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

N° 2024 – 1 - VI – ACQUISITION DE LA PARCELLE B 973 RUE DE SAINTE HÉLÈNE.

Madame le Maire propose l'acquisition de la parcelle B973 d'une surface de 20m² située Rue de Sainte Hélène.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide d'autoriser Madame le Maire à acquérir la parcelle B 973 d'une surface de 20m² à signer tous les documents et à payer les frais afférents à cette décision.

DIVERS

- Le Conseil Municipal est favorable à l'instauration d'une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.
- Il est rapporté que le préau de l'école aurait besoin d'une rénovation.
- Présentation du compte rendu de la Commission Finances.
- Il est fait lecture de la réclamation de Monsieur LE GUEN.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 40

A ELETOT LE 13 FÉVRIER 2024

LE MAIRE – Séverine HÉBERT